



ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEUR ET FINANCIER

Le projet éducatif engage tous les membres de la communauté éducative.

Les parents s'engagent :

- À respecter et à faire respecter par leurs enfants le projet éducatif, le projet pastoral et le règlement intérieur de l'école (cf site internet – dossier de rentrée 2023-2024)
- À collaborer avec les enseignants et l'équipe de direction dans un climat de confiance et de respect des rôles de chacun, et à participer dans la mesure du possible à la vie de l'école (cf convention de scolarisation).

Je, soussigné(e)(s) :

Responsable légal de

| | | |
|-------|----------|----------|
| Nom : | Prénom : | Classe : |
| Nom : | Prénom : | Classe : |
| Nom : | Prénom : | Classe : |
| Nom : | Prénom : | Classe : |

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et du règlement financier de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2023-2024, les accepte, et m'engage à les respecter.

Je m'engage notamment à honorer la totalité des sommes facturées par l'OGEC, la scolarité, la contribution familiale, la restauration, les cotisations associatives et les frais annexes.

Signature du père précédée de la mention
« lu et approuvé »

Signature de la mère précédée de la mention
« lu et approuvé »

À

Le

À

Le